

Centre d'animation et de Loisirs De la COCOPAQ

Convention Classe de découverte

RIVIERE	
FORET	
ARTISTIQUE	
PATRIMOINE	

ENTRE

Le Centre Intercommunal d'Animation et de Loisirs (CIAL) de
La Communauté de Communes du Pays de Quimperlé
13 rue Auguste Brizeux, 29300 ARZANO

Représentée par : Michael Quernez, Président de la Communauté de Communes du Pays de
Quimperlé

ET :

L'école de :

Tél. :

Nombre d'enfants :

Représentée par :

Il a été convenu ce qui suit :

1) Le centre Intercommunal d'Animation et de Loisirs vous accueille pour la période :

Du

Arrivée : le _____ à _____

Départ : le _____ à _____

2) **Nombre de participants :**

3) Pour mettre en place le planning des chambres merci de nous indiquer le nombre

De filles : _____ et de garçons : _____

4) **Prix du séjour et règlement :**

Tarifs	Nombre de jours	Nombre d'enfants	Nombre D'accompagnateurs	Total
Séjour d'une semaine par enfant 4 jours + 1 jour S/H 160.00 € (nature) 175.00 € (artistique)				
Par jour et par enfant sans hébergement (dernier jour de classe) 20.00 € (nature et patrimoine) 23.00 € (artistique)				
Accompagnateur Pension complète 33.30 € - 15 personnes 29.15 € + 15 personnes				
Par jour et par enfant (nuit + PD + 2 repas) 35.00€ (nature et patrimoine) 38.30 € (artistique)				
Animation 7.15 € (nature et patrimoine) 10.05 € (animation)				
Les arrhes représentent 20% du montant total à la réservation. En cas de désistement, celles-ci seront restituées si les dates rendues disponibles sont de nouveau réservées			Total facture	
Merci de libeller les chèques à l'ordre du trésor public			Arrhes 20 %	
			Solde	

5) La pension complète sur les cinq jours est gratuite pour un enseignant par classe

- 6) Pour le séjour en hébergement de moins de 3 nuits, le duvet est à prévoir.
- 7) Les prix s'entendent hors transport du lieu de résidence jusqu'au Cial.
- 8) Afin de faciliter l'organisation des classes artistiques, nous prenons en charge l'achat des matériaux nécessaires à la réalisation des projets (peinture, béton, cellulaire....) Le coût de ces matériaux seront à la charge de l'école.
- 9) Règlement : le solde restant à payer sera dû à la fin du séjour à la présentation de la facture.
- 10) Une caution **de 30.00 €** est demandée à la remise des clés, toute perte entraîne un changement de l'ensemble des barillets, ce changement sera à la charge du client ou du groupe.
- 11) Si pour des raisons indépendantes de sa volonté le Cial ne pouvait assurer une prestation, il ne pourrait en aucun cas être jugé responsable et de fait indemniser le groupe ou le client pour le préjudice causé.

Fait à Arzano, le .

LE GROUPE

Signature (Lu et Approuvé)

La Communauté de Communes

Le Président

Michaël QUERNEZ